



## **Bocage Bressuirais : un nouveau dispositif d'aide aux entreprises**

vendredi 24 avril 2015, par [lpe](#)

Dans le cadre de sa politique économique d'accompagnement des entreprises, l'Agglomération du Bocage Bressuirais souhaite soutenir financièrement les entreprises de moins de 50 salariés ayant un projet de développement faisant l'objet d'un investissement immobilier.

Pour cela, elle lance un nouveau dispositif d'aide à l'immobilier « Attracti'IV ».

Ce dispositif, volontairement ciblé, répond à un double objectif :

- Permettre à l'entreprise d'améliorer son image, sa notoriété,
- Permettre au territoire de gagner en attractivité.

Ainsi, le montant de l'aide sera calculé sur la base des dépenses extérieures liées à l'immobilier qui contribuent à :

- valoriser le bâtiment construit, rénové ou agrandi,
- mieux intégrer le bâtiment dans son environnement,
- améliorer l'image, l'attractivité et la notoriété de l'entreprise.

Qui est concerné ?

Les entreprises artisanales, commerciales et industrielles, de moins de 50 salariés, installées ou qui souhaitent s'implanter sur le territoire du Bocage Bressuirais

Pour quels travaux ?

- Construction
- Extension
- Rénovation/réhabilitation

Au moins trois postes de dépenses pour bénéficier de l'aide :

- Façades,
- Ouvertures extérieures,
- Toiture,
- Amélioration des accès au bâtiment,
- Enseigne,
- Eclairage extérieur
- Parking,
- Enrobé,
- Clôture,
- Aménagement paysager.

Montant de l'aide : 20% des dépenses éligibles comprises entre 15 000 € HT et 100 000 € HT soit une

subvention comprise entre 3 000 € et 20 000 € par projet.

Enveloppe 2015 : 200 000 €

## **Différents dispositifs d'aide aux entreprises déjà mobilisables sur le territoire**

Il existe de nombreux outils d'intervention pour les entreprises que le service développement économique aide à mobiliser : aides à la création reprise, l'investissement, l'emploi, la formation, l'export, l'innovation, garantie bancaire ...

4 d'entre-eux font plus spécifiquement l'objet d'une intervention de l'Agglo (voir détail ci-dessous). Depuis début 2014, ils ont participé au financement de 100 projets pour un montant d'aide attribué de 339 664 €.

1 - Subventions pour les primo créateurs/repreneurs d'entreprise

Bourse Régionale Désir d'Entreprendre : Aide régionale dont le montant est compris entre 1 000 € et 10 000 € et financée via le Contrat Régional de Développement Durable 2014-2016.

L'animation de ce dispositif et l'accompagnement des porteurs de projets sont réalisés par l'Atelier Régional de la Création dont l'animatrice a intégré le service développement économique de l'Agglo au 1er janvier 2014.

79 projets soutenus depuis janvier 2014

220 500 € attribués

2 - Subventions pour soutenir l'investissement des TPE artisanales et commerciales

Dispositifs d'aide à l'investissement pouvant être sollicités par des entreprises artisanales et commerciales de moins de 10 salariés réalisant un chiffre d'affaire de moins de 900 000 € HT : travaux, achat de matériels/mobiliers, modernisation, accessibilité...

Coup de pouce TPE : Dispositif créé en 2014 conçu comme une prolongation de CORDEE TPE, qui s'est terminé fin 2013.

4 projets soutenus

11 164 € de subventions attribuées

Bocage TPE : En avril 2014, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a reçu 100 000 € de FISAC (fonds d'Etat) initialement destiné au dispositif CORDEE TPE. Ce dernier ayant pris fin au 31/12/2013, le dispositif a perduré mais sous l'appellation « Bocage TPE ».

16 projets soutenus (pressing, boulangerie/pâtisserie, presse, menuiserie, ...)

100 000 € de subventions attribuées (soit la totalité de l'enveloppe)

3 - Prêts d'honneur pour les jeunes entreprises

Bocage initiatives : Prêt d'honneur à la personne de 8 000 € maximum pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans ou reprises depuis moins d'un an.

1 projet soutenu en 2014

1 prêt d'honneur de 8 000€ accordé

Pour aller plus loin : les missions du service développement économique :

Au-delà de sa mission de recherche d'aides financières et d'accompagnement au montage des dossiers, l'équipe du service développement économique accompagne plus largement les projets de création/reprise/développement d'entreprises :

- conseil et accompagnement ;

- orientation, mise en relation avec les partenaires adéquats ;

- aide à la recherche de bâtiments, gestion d'une bourse de locaux publics et privés à vocation économique (activités tertiaires, artisanales, industrielles, commerciales) ;

- commercialisation de terrains et bâtiments à vocation économique appartenant à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais...

Pour tous renseignements : Agglomération du Bocage Bressuirais - service développement économique,  
05 49 81 19 00, [conomie@agglo2b.fr](mailto:conomie@agglo2b.fr)  
[www.agglo2b.fr](http://www.agglo2b.fr)